

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION

Année 2018

Séance du 5 avril 2018

N° 33

Objet : Convention de mise à disposition de service entre Provence Alpes Agglomération et la Communauté de Communes Sisteronais Buëch pour la gestion de l'UNESCO Géoparc

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUÏ MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte (à partir du rapport n°2), BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 09), HERMITTE Francis, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier (jusqu'au rapport n°28), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 6), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n°19), POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques (jusqu'au rapport n° 28), RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard (à partir du rapport n° 4), TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis  
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUILER Laurent  
AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à VILLARD René  
AUBERT Serge a donné pouvoir à SERRA Victor  
AYMES Bernard a donné pouvoir à VILLARON Bruno  
BALIQUE François a donné pouvoir à BARTOLINI Bernard  
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul  
FERAUD Maryline a donné pouvoir à CAREL Serge  
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à BLANC Michel  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 5)  
REBOUL Childéric a donné pouvoir à BLOT Michel  
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut  
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOUÏ MAUREL Marie Anne  
TONELLI Corinne a donné pouvoir à BARBERO Christian

Etaient excusés :

ISOARD Roger  
MAGAUD Marie José  
MUNOZ MALDONADO Julien

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-huit du mois de mars 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : MARTIN Emmanuelle

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20180405-33\_05042018

**Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :**

Par délibération du 12 décembre, le conseil a approuvé la modification statutaire du syndicat mixte des Monges.

Cette modification statutaire implique que l'UNESCO Géoparc des Alpes de Haute Provence est maintenant géré en direct par la communauté d'agglomération.

Le territoire du Géoparc est plus étendu que le périmètre de PAA. Une partie du territoire de la communauté de communes Sisteronais Buëch est concernée par le Géoparc.

Le fonctionnement du Géoparc nécessite du personnel et des équipements dédiés.

Afin de mutualiser les moyens et de formaliser la collaboration entre les deux intercommunalités sur le territoire desquelles se situe le Géoparc, il est possible de conclure une convention de mise à disposition de service.

Cette convention est établie en application des articles L 5111-1 et L5111-1-1 du CGCT.

Il est proposé de mettre à disposition de la communauté de communes Sisteronais Buëch une partie du service dédié au fonctionnement du Géoparc par une convention de mise à disposition de service.

Le comité technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 30 mars.

Il vous est proposé d'approuver ce rapport et d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de mise à disposition de service dont le projet est joint en annexe.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A la majorité pour 3 votes contre

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2018

Application agrée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20180405-33\_05042018